

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

N° RA25-0024

Valable 5 ans à compter du 13 décembre 2024

Matériau présenté par : FORBO SARLINO SAS
63 rue Gosset
51055 REIMS
FRANCE

Marque commerciale : Furniture Linoleum - Desktop

Description sommaire :

Revêtement d'habillage pour meubles et portes en linoleum (pâte de linoleum calandree) collé (acrylique) sur un support normalisé panneau de particules de bois ignifugé classé M1, d'épaisseur 16 mm.

Masse surfacique nominale : 2100 g/m².

Epaisseur nominale : 2 mm.

Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement : **M3** valable en pose collée sur tout support dérivé du bois classé M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-24-40446 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 28 janvier 2025

La Référente Technique
Etudes et Essais Feu

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.